

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 27 novembre 2013, a adopté le règlement suivant :

RCA-6-5: *Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6)*

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 3 décembre 2013

Me Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

5338317